



DEMANDE DE REMISE :

AIN - RHONE

- DES MAJORATIONS DE RETARD et/ou
 DES PENALITES DE RETARD et/ou
 DES PENALITES SANCTION

Vous devez retourner ce document, dans les quinze jours, au Service Recouvrement Affaires Juridiques de la MSA, accompagné du questionnaire ressources si celui-ci vous a été remis et des documents demandés.
Pour les sociétés, le questionnaire n'est pas demandé.

Le montant total des cotisations qui ont donné lieu à l'application des majorations de retard et des pénalités de retard dont la remise est sollicitée doit être réglé et votre demande doit être présentée dans le délai de six mois suivant la date du règlement définitif des cotisations, sous peine de forclusion.

La demande de remise des pénalités sanction doit être formulée, sous peine de forclusion, dans le délai de 6 mois suivant l'envoi de la déclaration de revenus dont le défaut d'envoi a donné lieu à l'application de cette majoration sanction.

En cas de non respect de cette procédure, votre demande ne pourra pas être examinée par la Commission de Recours Amiable et sera rejetée.

➡ Demandeur :

- Nom / prénom ou Raison Sociale : _____
- Adresse : _____
- Numéro d'adhérent : _____ ● Téléphone/Fax : _____

➡ Situation professionnelle :

- Activité principale : _____ ● Autre activité : _____

➡ Majorations et/ou pénalités objet de la demande :

- Montant des majorations et/ou des pénalités : _____ ● Période concernée : _____

- Motif du retard de paiement des cotisations et/ou de déclaration des revenus professionnels ou des salaires (rubrique à remplir obligatoirement) : _____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.

Fait à _____ le _____

Signature